



**CDN ANGERS
PAYS DE LA LOIRE
17 RUE DE LA TANNERIE
CS 30114 - 49101 ANGERS
CEDEX 02**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPCC LE QUAI - CDN

SÉANCE DU JEUDI 20 JUIN 2024

Jeudi 20 juin 2024 à 17h, les membres du Conseil d'administration de l'EPCC Le Quai - CDN se sont réunis sous la présidence de M. Nicolas DUFETEL.

Date de Convocation : 11/06/2024 - Secrétaire de séance : Laurence BEDOUET

Étaient présents : 10

Représentants de l'État : Mme Marion JULIEN, personnalité qualifiée

Représentants de la Ville d'Angers : M. Nicolas DUFETEL, Président, Adjoint à la culture et au patrimoine, (représentant du Maire) ; Mme Pascale MITONNEAU, Vice-présidente ; Mme Isabelle PRIME, Conseillère municipale ; M. Florian RAPIN, Conseiller municipal ; M. Maxence HENRY, Adjoint ; M. Benoît PILET, Adjoint ; M. Stéphane LEFLOCH, Conseiller municipal suppléant ; Mme Brigitte LIVENAIS, personnalité qualifiée.

Représentant du personnel : Mme Agnès VALLIER, représentant du personnel titulaire, Le Quai - CDN

Autres participants : M. Olivier MARTIN, Directeur Cultures, patrimoines et créations de la Ville d'Angers ; Mme Frédérique HAMEL, Trésorerie Municipale ; Mme Marion COLLÉTER, Directrice adjointe Cndc ; Pour Le Quai CDN : M. Marcial DI FONZO BO, Directeur ; M. Jacques PEIGNÉ, Directeur délégué ; M. Matthias POULIE, Administrateur ; M. Jérôme MARPEAU, directeur technique et Mme Laurence BEDOUET, Secrétaire de séance.

Absents ayant donné pouvoir : 0

Autres absents excusés : M. Philippe CHOPIN, Préfet de Maine-et-Loire ; M. Christopher MILES, directeur DGCA ; Mme Anne GÉRARD, Directrice DRAC ; Christophe FENNETEAU, Chef de service de création artistique, DRAC des Pays de la Loire ; Mme CANIVET, Conseillère théâtre, cirque et arts de la rue DRAC des Pays de la Loire ; M. Alexandre THÉBAULT, Conseil régional des Pays de la Loire ; membres titulaires de la Ville d'Angers ; personnalité qualifiée nommée par la Ville d'Angers (nomination en cours) ; personnalité qualifiée nommée par l'État (nomination en cours).

Nombre de membres en exercice : 18

Nombre de membres présents ou représentés : 10 Nombre de voix : 10

Objet : Modification de la constitution des régies d'avance et de recettes.

Référence : DEL-2024-10

Rapporteur : Monsieur Matthias POULIE, Directeur-adjoint administrateur

Une délibération du 28 septembre 2006 autorise la création ou la suppression de régies d'avance ou de recettes. Toutefois il n'est pas précisé que ces régies peuvent être modifiées ou supprimées.

Nous avons été confrontés à plusieurs situations où les régies n'étaient plus adaptées à certaines situations nouvelles intervenues depuis 2006, notamment en ce qui concerne les moyens de paiement qui ont évolué depuis une quinzaine d'années.

La modification de la délibération constitutive des régies nous permettra d'envisager plus facilement la modification de celles-ci dès lors que des évolutions devront être prises en compte dans les usages de celles-ci, comme les moyens de paiement.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après avoir entendu l'exposé de M. Matthias POULIE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2122-22, L. 1617 et R.1617-1 à R. 1617-18 ;

Vu (3) l'article L.315-17 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu (4) l'article L.6143-7 du code de la santé publique ;

Vu le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptes publics ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 22 ;

Vu la délibération du conseil d'administration de l'EPCC THEATRE LE QUAI en date du 28 septembre 206 donnant délégation au Directeur pour la création de régies d'avances et de recettes de Le Quai-CDN ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ

Article unique : Autorise le Directeur à modifier ou supprimer les régies d'avance ou de recettes.

Le Président,
Nicolas DUFETEL.

